

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 25 Octobre 2018

Délibération n°20181025_03

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 46

Absents : 28

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 8

Votants : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Objet : ASSAINISSEMENT : Validation de la hiérarchisation des priorités concernant les travaux d'assainissement collectif

Le jeudi 25 Octobre 2018, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 18 Octobre 2018, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de CHARMÉ.

Présents : AYRAULT Jean-Paul - PARTAUD Xavier - BASSET Véronique – GIRAUD-BERNARD Éric – ESTEBAN Philippe - SOULET Marilys - LIOT Gérard - RAVION Didier - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - MOREAU Bernadette - VERGEZ Brigitte – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - VIAUD Annette - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre - BERNARDAUD Thierry - CORNU Jean-Pierre - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian - BERTRAND Didier - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard - GIROUX-MALLOT Françoise - COLIN Jean-Pierre BOUCHAUD Gérard - DANEDE Laurent - ROUHAUD Henri - SOURY Christine - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEI Maryse - LOTTE Michel - CAILLAUD Nadia - SEVRIT Raymond GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PRÉVAUTEL Caroline représentée par son suppléant GRUEL Bruno

LHÉRIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

GUYON Jean-Guy (pouvoir à CAILLAUD Nadia)

BRUN Jackie (pouvoir à VIAUD Annette)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

CHABAUTY James (pouvoir à BERNARDAUD Thierry)

ÉDRICH Patrick (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

DE LUSTRAC Jean-Marc (pouvoir à VINCENT Gérard)

JABOIN-VIGREUX Véronique (pouvoir à SOURY Christine)

FLAUD Yves - TEXIER Didier - BERTHAULT Patrick - PELLETIER Dominique - BONNET Franck.

Absents non excusés : COMBAUD Alain - CHEMINADE Anne-Marie - BLANCHON Alain - KAUD Pascal - CECCHIN Catherine - CHEMINADE Didier - DURAND Jean-Louis - CHARRIAUD Sébastien - BOURABIER Jacques – BOURIN Michel - BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise - BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre

Objet : ASSAINISSEMENT : Validation de la hiérarchisation des priorités concernant les travaux d'assainissement collectif

Vu les orientations retenues par la commission assainissement réunie le 04/10/2018,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement expose au Conseil Communautaire que les financeurs qui subventionnent les projets d'assainissement collectif (Conseil Départemental et Agence de l'Eau Adour Garonne) souhaitent connaître la hiérarchisation des projets d'assainissement collectif de la Communauté de Communes Cœur de Charente pour pouvoir faire une planification au plus juste des projets.

Le Vice-Président propose la hiérarchisation des projets de réhabilitation de réseaux et/ou stations d'épuration suivante :

1. AUNAC : Mise en place d'un dégrilleur automatique (*problème de sécurité*)
2. ST AMANT DE BOIXE : Réflexion sur le stockage des boues et mise en place d'une déphosphatation
3. AUNAC : Réhabilitation du clarificateur
4. VARS : Réhabilitation du Poste du Lavoir.

Il faudra également prévoir des réhabilitations de réseaux suite à l'étude diagnostique des réseaux sur les communes de Mansle, Montignac-Charente, Saint Amant de Boixe et Vars.

La station d'épuration de Montignac-Charente est à réhabiliter le plus rapidement possible à l'issue des conclusions de l'étude diagnostic. En effet, un courrier de la DDT alerte la Communauté de Communes de l'urgence d'une intervention sur cette station.

Un ordre sera à déterminer à l'issue des résultats et des conclusions des études diagnostiques de chaque commune citée ci-dessus.

Le Vice-Président propose **la hiérarchisation des projets d'extension et de création de réseaux et/ou de stations d'épuration** suivante :

1. VARS : Le Portal (extension vers station d'épuration de Vars ou création propre au village)
2. TUSSON : Le Bourg (réseau + station d'épuration)
3. VILLEJESUS : Le Bourg (extension vers station d'épuration d'Aigre)
4. LUXE : Le Bourg (réseau + station d'épuration)
5. VARS : Le Boquet (extension vers station d'épuration de Vars)
6. FONTCLAIREAU : Monpape (extension vers station d'épuration de Mansle)
7. FOUQUEURE : Le Bourg (réseau + station d'épuration)
8. MANSLE : Goué (extension vers station d'épuration de Mansle)
9. VARS : Rouhénac (extension vers station d'épuration de Vars).

Il faudra définir avec les financeurs comment intercaler ou réaliser en parallèle les projets d'extension et de création, avec les projets de réhabilitation de réseaux et/ou stations d'épuration.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la hiérarchisation des projets de réhabilitation de réseaux et/ou stations d'épuration, telle que décrite ci-dessus,
- **ACCEPTE** la hiérarchisation des projets d'extension et de création de réseaux et/ou de stations d'épuration, telle que décrite ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

